



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 07 avril 2026

N° 2026.00001

OBJET : Délégations au Président de la Caisse des écoles

<b>DELIBERATION APPROUVEE PAR</b>	<b>12 Voix pour</b>	<b>0 Voix contre</b>	<b>A l'unanimité</b>
	<b>0 Abstention(s)</b>	<b>0 Non-participation au vote</b>	

L'An deux mille vingt-six le 07 avril à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué le 01 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

## **MEMBRES DE DROIT :**

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique BIJARD, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Marion COMBES,  
M. Yann DUBOSC, Mme Isabelle GOUDAL, M. Edouard LEROY, Mme Dominique ROUJAS,  
Mme Valéry MICHAUX, M. William PETERS, Mme Nhu TRAN MINH,

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mme Dominique LAUGA-PEYRARD donne pouvoir à Mme Isabelle GOUDAL,

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Sandrine LEPLATRE, M. Stéphane WIMMER

### **ETAIENT ABSENTS :**

Mme Fatima MUANZA

## **MEMBRES CONSULTATIFS :**

### **ETAIENT PRESENTS**

Mme Christelle FERRARI

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

Mme Amélie RUDMAN, Mme Aude FOULON, Mme Bénédicte MULIER, Mme Sylvie FAVROT,  
M. Jean-Luc PIEZEL, M. Bruno IVORRA, Mme Géraldine MAGET, me Cécile LECOMTE,  
Mme Marie-Pierre PONTIER-BURTIN, Mme Marie-Laure BOYER, M. Franck DAVID,  
Mme Caroline CHARBONNIER

### **ETAIENT ABSENTS :**

Mme Stéphanie BOURIENNE, Mme Fanny LAUGT, M. Julien CASTRO, Mme LEGENDRE, M. Jérôme STAGLIANO,

**Secrétaire** : Mme Bernadette COLIN

Les membres de droit présents forment la majorité des Membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 14.

-----

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 212-26 du Code de l'Education précisant que le Maire est Président,

VU l'article 2-4 des statuts de la Caisse des Ecoles relatif aux pouvoirs du Président,

CONSIDERANT la nécessité de déléguer des pouvoirs au Président pour assurer le bon fonctionnement de la Caisse des écoles ;

LE COMITE DIRECTEUR,

VU l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 :

de DONNER délégation au Président dans les points ci-dessous énoncés pour la durée du mandat :

- 1- Convocation du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles,
- 2- Préparation et exécution des délibérations du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles,
- 3- Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tout document s'y afférant lorsque les crédits sont prévus au budget.
- 4- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas six ans.
- 5- Création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement de la Caisse des Ecoles,
- 6- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits à la Caisse des Ecoles,
- 7- Exercice au nom de la Caisse des Ecoles des actions en justice ou défense dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité Directeur,
- 8- Ordonnancement des dépenses et des recettes de la Caisse des Ecoles dans la limite des montants maximum autorisés,
- 9- Conclusion des contrats d'assurance.

Article 2 :

En l'absence ou en cas d'empêchement du Président, les décisions prises dans le cadre de sa délégation peuvent être signées par la Vice-présidente de la Caisse des Ecoles.

Article 3 :

de DONNER pouvoirs au Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,**

**Yann DUBOSC**



**REÇU EN PREFECTURE**

Le 14 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_DE-077-267707446-20260407-D042026000011